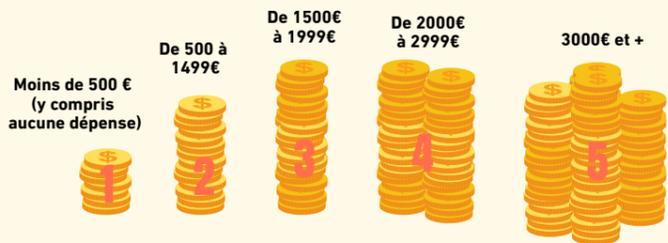


# Les critères ministériels contrôlés chaque année par la MDL après l'enquête annuelle Scrib



Uniquement pour l'acquisition de documents (livres ou jeux) qui seront mis à disposition des publics dans les médiathèques. Sont donc exclus : les fournitures, le matériel d'équipement des documents, les abonnements de périodiques.

- BMC : minimum 0,50 cts /hab
- BMB : minimum 1€ /hab
- BMI : minimum 1,5€ /hab
- BMA : minimum 2€ /hab

En plus du fonds propre (achat ou don), les ressources numériques de la MDL sont à comptabiliser ainsi que l'ensemble des documents de la MDL amenés par la navette.

- 1 Aucun autre support proposé que le livre
- 2 Un unique autre support proposé
- 3 Deux autres supports proposés
- 4 Trois autres supports proposés
- 5 Quatre ou cinq autres supports proposés



**Dépenses documentaires**

**Nombre de type d'actions au sein de l'établissement**

**Offre de services**

**Accès internet**  
au sein de l'ELP

La connexion doit, dans l'idéal, être réservée à la bibliothèque et non partagée avec un autre service (accès à la box)

- 1 Aucun poste informatique et pas de wifi
- 2 Case volontairement vide (NC dans rapport Scrib)
- 3 Présence de postes informatiques non connectés à Internet
- 4 Présence de postes informatiques connectés à Internet
- 5 Connexion wifi publique

Préciser également si la connexion est libre ou sur demande, si c'est une connexion autorisée

5 autres critères observés à partir de la 2ème année d'ouverture de la bibliothèque : (pour les BMI multi-sites, les critères sont observés dans l'ensemble mais il faut, à minima, que chaque site réponde à 3 critères de base : surface, personnel, ouverture)

Pour les BMC au minimum 2 bénévoles possédant la formation de base dispensée par la MDL (obligatoire même pour les salariés qualifiés des métiers du livre) ou possédant le titre d'auxiliaire de bibliothèque dispensé par l'ABF

Pour les BMB, obligation d'avoir un agent qualifié métier du livre :

- à temps plein pour 5000 hab.et +
- à mi-temps pour 2000 à 4999hab.
- à tiers-temps pour - de 2000 hab.

Pour les BMA/BMI, obligation d'avoir :

- 1 agent qualifié métier du livre de cat.B (filière culturelle) à temps plein pour 2000 à 5000 hab. (puis à chaque nouvelle tranche de population, il faut rajouter un cat.B filière culturelle)

- ou
- 1 agent salarié qualifié métiers de livre à temps plein pour - de 2000 hab.

Pour tous les niveaux de BM, des formations annuelles (en distanciel ou en présentiel) sont à réaliser obligatoire :

- BMC : au moins 2 formations suivies par an
- BMB, BMA; BMI : au moins 4 formations par pour tous les agents en charge de la médiathèque

**Nombre de prêts (tous types de docs) pour 1000 hab.**



**Publics**

**Emprunteurs actifs pour 1000 hab.**



- 1 Moins de 50
- 2 De 50 à 99
- 3 De 100 à 149
- 4 De 150 à 199
- 5 200 et +

Les emprunteurs inactifs (sans prêt ni réservation) sont automatiquement supprimés du logiciel Orphée au bout d'un an.

Attention : dans Scrib, le compteur de passage ne s'inscrit pas là

**Équipe**

**Nombre de personnels qualifiés**

- 1 Pas de salarié ni de bénévole qualifié = Déclassement
- 2 Pas de salarié mais au moins 2 bénévoles qualifiés
- 3 Au moins 1 pers. salariée sans salarié qualifié
- 4 Au moins 1 salarié avec un faible ratio par rapport à la population couverte (<0,5ETP pour 1000 hab)
- 5 Au moins 1 salarié qualifié avec un ratio intermédiaire ou important par rapport à la population couverte (> 0,5ETP pour 1000 hab)

Un créneau horaire est à proposer obligatoirement le mercredi et/ou le samedi

**Nombre d'heures d'ouverture**

- 1 Moins de 4 heures
- 2 De 4 à moins de 6h30  
4h min pour les BMC
- 3 De 6h30 à moins de 12h  
8h min pour les BMB
- 4 De 12h à moins de 18h  
12h min pour les BMA et BMI
- 5 18h et +



Les horaires comptabilisés ne sont que ceux proposés au tout public (on exclut donc les ouvertures spécifiques aux écoles, EHPAD ou autres établissement ainsi que les horaires dédiés à la préparation d'animation, rangement, catalogage, etc.)

**Bâtiments & facilité d'accueil des publics**

**Surface**



- 1 Moins de 50 m<sup>2</sup>  
25m<sup>2</sup> min pour les BMC
- 2 De 50 m<sup>2</sup> à 99m<sup>2</sup>  
50m<sup>2</sup> min pour les BMB et au moins 0.04m<sup>2</sup> par hab.
- 3 De 100 m<sup>2</sup> à 149m<sup>2</sup>  
100m<sup>2</sup> min pour les BMA/BMI et au moins 0.07m<sup>2</sup> par hab.
- 4 De 150 m<sup>2</sup> à 199m<sup>2</sup>
- 5 200 m<sup>2</sup> et +

**NOTATION**



- 1 Très Défavorable = TD
- 2 Défavorable = D
- 3 Intermédiaire = I
- 4 Favorable = F
- 5 Très Favorable = TF

Le niveau 4 ou 5 est indispensable pour maintenir le classement